

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 21984 Numéro SIREN : 527 864 243 Nom ou dénomination : M.K FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt 50996

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-06-2019

N° DE DEPOT : 050996

N° GESTION : 2010B21984

N° SIREN : 527864243

DENOMINATION : M.K FRANCE

ADRESSE : 55 rue Pierre Charron 75008 Paris

MILLESIME : 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019Formulaire obligatoire
à remplir par l'entreprise ou le contribuable

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Identifiant de l'entreprise	01012018	Identifiant de l'entreprise	31122018
SIRET (numéro de l'entreprise)		SIRET (numéro de l'entreprise)	
SIRET (numéro de l'entreprise)		SIRET (numéro de l'entreprise)	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
M.K France 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS	
SIRET 5 2 7 8 6 4 2 4 3 0 0 0 4 5 M01:	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

B RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

C ACTIVITÉS EXERCÉES	
Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et produits de beauté	
D RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS	
1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%
Bénéfice imposable à 15%	359 119 Déficit
2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

E DÉCLARATION ANNUELLE	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
F L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON	
Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE	

Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

G DÉCLARATION ANNUELLE	
CABINET AUDIXEL CONSEIL 24 RUE DU 4 SEPTEMBRE 75002 PARIS	
Tél. 01 78 94 57 00	Tél.
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:	
Date: 28042019	Lieu: PARIS
Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE	RENNADIA
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

N° 2065 b/ε-SD

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2019

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres	
		a		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)		
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		

PARTIE 1 - DONNÉES		PARTIE 2 - DONNÉES DE DÉTAILS	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSM et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ¹⁴		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ¹⁵		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Liasse Fiscale au 31/12/2018

Formulaire obligatoire (article 33
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : M.K France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 5 2 7 8 6 4 2 4 3 0 0 0 4 5		Neant ☐	
		Exercice N clos le : 31/12/2018	
		Actif	Passif
		1	2
		3	4
		5	6
		7	8
		9	10
		11	12
		13	14
		15	16
		17	18
		19	20
		21	22
		23	24
		25	26
		27	28
		29	30
		31	32
		33	34
		35	36
		37	38
		39	40
		41	42
		43	44
		45	46
		47	48
		49	50
		51	52
		53	54
		55	56
		57	58
		59	60
		61	62
		63	64
		65	66
		67	68
		69	70
		71	72
		73	74
		75	76
		77	78
		79	80
		81	82
		83	84
		85	86
		87	88
		89	90
		91	92
		93	94
		95	96
		97	98
		99	100
		101	102
		103	104
		105	106
		107	108
		109	110
		111	112
		113	114
		115	116
		117	118
		119	120
		121	122
		123	124
		125	126
		127	128
		129	130
		131	132
		133	134
		135	136
		137	138
		139	140
		141	142
		143	144
		145	146
		147	148
		149	150
		151	152
		153	154
		155	156
		157	158
		159	160
		161	162
		163	164
		165	166
		167	168
		169	170
		171	172
		173	174
		175	176
		177	178
		179	180
		181	182
		183	184
		185	186
		187	188
		189	190
		191	192
		193	194
		195	196
		197	198
		199	200
		201	202
		203	204
		205	206
		207	208
		209	210
		211	212
		213	214
		215	216
		217	218
		219	220
		221	222
		223	224
		225	226
		227	228
		229	230
		231	232
		233	234
		235	236
		237	238
		239	240
		241	242
		243	244
		245	246
		247	248
		249	250
		251	252
		253	254
		255	256
		257	258
		259	260
		261	262
		263	264
		265	266
		267	268
		269	270
		271	272
		273	274
		275	276
		277	278
		279	280
		281	282
		283	284
		285	286
		287	288
		289	290
		291	292
		293	294
		295	296
		297	298
		299	300
		301	302
		303	304
		305	306
		307	308
		309	310
		311	312
		313	314
		315	316
		317	318
		319	320
		321	322
		323	324
		325	326
		327	328
		329	330
		331	332
		333	334
		335	336
		337	338
		339	340
		341	342
		343	344
		345	346
		347	348
		349	350
		351	352
		353	354
		355	356
		357	358
		359	360
		361	362
		363	364
		365	366
		367	368
		369	370
		371	372
		373	374
		375	376
		377	378
		379	380
		381	382
		383	384
		385	386
		387	388
		389	390
		391	392
		393	394
		395	396
		397	398
		399	400
		401	402
		403	404
		405	406
		407	408
		409	410
		411	412
		413	414
		415	416
		417	418
		419	420
		421	422
		423	424
		425	426
		427	428
		429	430
		431	432
		433	434
		435	436
		437	438
		439	440
		441	442
		443	444
		445	446
		447	448
		449	450
		451	452
		453	454
		455	456
		457	458
		459	460
		461	462
		463	464
		465	466
		467	468
		469	470
		471	472
		473	474
		475	476
		477	478
		479	480
		481	482
		483	484
		485	486
		487	488
		489	490
		491	492
		493	494
		495	496
		497	498
		499	500
		501	502
		503	504
		505	506
		507	508
		509	510
		511	512
		513	514
		515	516
		517	518
		519	520
		521	522
		523	524
		525	526
		527	528
		529	530
		531	532
		533	534
		535	536
		537	538
		539	540
		541	542
		543	544
		545	546
		547	548
		549	550
		551	552
		553	554
		555	556
		557	558
		559	560
		561	562
		563	564
		565	566
		567	568
		569	570
		571	572
		573	574
		575	576
		577	578
		579	580
		581	582
		583	584
		585	586
		587	588
		589	590
		591	592
		593	594
		595	596
		597	598
		599	600
		601	602
		603	604
		605	606
		607	608
		609	610
		611	612
		613	614
		615	616
		617	618
		619	620
		621	622
		623	624
		625	626
		627	628
		629	630
		631	632
		633	634
		635	636
		637	638
		639	640
		641	642
		643	644
		645	646
		647	648
		649	650
		651	652
		653	654
		655	656
		657	658
		659	660
		661	662
		663	664
		665	666
		667	668
		669	670
		671	672
		673	674
		675	676
		677	678
		679	680
		681	682
		683	684
		685	686
		687	688
		689	690
		691	692
		693	694
		695	696
		697	698
		699	700
		701	702
		703	704
		705	706
		707	708
		709	710
		711	712
		713	714
		715	716
		717	718
		719	720
		721	722

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Procédure obligatoire (article 51
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		M.K France		Exercice N	
				Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé : 100 000...)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	IC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours BI)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 080 771		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	318 246		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 509 017	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	433 292		
	Emprunts et dettes financiers divers (dont emprunts participatifs EJ)	DV	20 433		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	188 127		
	Dettes fiscales et sociales	DY	252 324		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	2 422		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	23 204		
	TOTAL (IV)	EC	919 802		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 428 820		
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF	593 536		
		IF	700		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SI) 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : M.K France

Néant ☐

		Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 734 599	FB	276 192	FC	3 010 791
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
	Chiffres d'affaires nets *	FG	998 990	FI		FI	998 990
	Production stockée *	FJ	3 733 589	FK	276 192	FL	4 009 781
	Production immobilisée *					FM	96 913
	Souventions d'exploitation					FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FO	
	Autres produits (I) (11)					FP	87 089
						FQ	5 936
						FR	4 199 718
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	133 503
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(1 379)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	803 460
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(52 658)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 405 045
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	72 772
	Salaires et traitements *					FY	946 874
	Charges sociales (10)					FZ	321 943
	DOTATIONS D'EXPLOITATION					GA	82 714
	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	43 206
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	13 608
						GF	3 769 090
						GG	430 628
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GII	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GJ	
	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	284
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	284
						GQ	
						GR	11 883
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GS	2 647
	Intérêts et charges assimilées (6)					GT	
	Différences négatives de change					GU	14 530
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	(14 245)
						GW	416 383
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III - IV + V - VI)							

(II) IV (3) : voir tableau n° 2053 ; (IV) : exploitation cumulée de l'exercice précédent et de l'exercice en cours dans le tableau n° 2052

DGFIP N° 2053-SD 2019

² Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 24057.

Formulaire obligatoire (après
S.J.A de l'ordre général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise		M.K France		Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			
				Augmentation			
				Acquisitions, cessions, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	53 001		
CORPORELLES	Terrains			KG			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KK	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KN
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KQ
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	26 536	
		Matériel de transport *			KW	9 222	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			KX	19 426	
		Emballages récupérables et divers *			KY	8 560	
	Immobilisations corporelles en cours			LE		LF	
	Avances et acomptes			LH		LI	
				LJ		LK	
				LM		LN	
	TOTAL III			LO	539 755	LP	
						63 744	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
	Autres participations			8U		8V	
	Autres titres immobilisés			8P		8R	
	Prêts et autres immobilisations financières			8T	68 795	8U	
	TOTAL IV			8Q	68 795	8S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8G	641 551	8H	137 373	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions			
				par versement de poste à poste			
				par cession à des tiers, dans le cas d'une mise en équivalence			
				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				Régularisation finale * en fin d'exercice			
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		ME
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU		MJ
		Matériel de transport			IV		MK
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		ML
		Emballages récupérables et divers *			IX		MM
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MN	
	Avances et acomptes			NC		MO	
				NG		MP	
				NI		MQ	
				NJ		MR	
				NK		MS	
			NL		MT		
			OM		MW		
			ON		MX		
			OP		NY		
			OQ		OZ		
			OR		PA		
			OS		PB		
			OT		PC		
			OU		PD		
			OV		PE		
			OW		PF		
			OX		PG		
			OY		PH		
			OA		PI		
			OB		PJ		
			OC		PK		
			OD		PL		
			OE		PM		
			OF		PN		
			OG		PO		
			OH		PP		
			OI		PQ		
			OJ		PR		
			OK		PS		
			OL		PT		
			OM		PU		
			ON		PV		
			OO		PW		
			OP		PX		
			OQ		PY		
			OR		PZ		
			OS		QA		
			OT		QB		
			OU		QC		
			OV		QD		
			OW		QE		
			OX		QF		
			OY		QG		
			OA		QH		
			OB		QI		
			OC		QJ		
			OD		QK		
			OE		QL		
			OF		QM		
			OG		QN		
			OH		QO		
			OI		QP		
			OJ		QQ		
			OK		QR		
			OL		QS		
			OM		QT		
			ON		QU		
			OO		QV		
			OP		QW		
			OQ		QX		
			OR		QY		
			OS		QZ		
			OT		RA		
			OU		RB		
			OV		RC		
			OW		RD		
			OX		RE		
			OY		RF		
			OA		RG		
			OB		RH		
			OC		RI		
			OD		RJ		
			OE		RK		
			OF		RL		
			OG		RM		
			OH		RN		
			OI		RO		
			OJ		RP		
			OK		RQ		
			OL		RS		
			OM		RT		
			ON		RU		
			OO		RV		
			OP		RW		
			OQ		RX		
			OR		RY		
			OS		RZ		
			OT		SA		
			OU		SB		
			OV		SC		
			OW		SD		
			OX		SE		
			OY		SF		
			OA		SG		
			OB		SH		
			OC		SI		
			OD		SJ		
			OE		SK		
			OF		SL		
			OG		SM		
			OH		SN		
			OI		SO		
			OJ		SP		
			OK		SQ		
			OL		SR		
			OM		SS		
			ON		ST		
			OO		SV		
			OP		SW		
			OQ		SX		
			OR		SY		
			OS		SZ		
			OT		TA		
			OU		TB		
			OV		TC		
			OW		TD		
			OX		TE		
			OY		TF		
			OA		TG		
			OB		TH		
			OC		TI		
			OD		TJ		
			OE		TK		
			OF		TL		
			OG		TM		
			OH		TN		
			OI		TO		
			OJ		TP		
			OK		TQ		
			OL		TR		
			OM		TS		
			ON		TT		
			OO		TU		
			OP		TV		
			OQ		TW		
			OR		TX		
			OS		TY		
			OT		TZ		
			OU		UA		
			OV		UB		
			OW		UC		
			OX		UD		
			OY		UE		
			OA		UF		
			OB		UG		
			OC		UH		
			OD		UI		
			OE		UJ		
			OF		UK		
			OG		UL		
			OH		UM		
			OI		UN		
			OJ		UO		
			OK		UP		
			OL		UQ		
			OM		UR		
			ON		US		
			OO		UT		
			OP		UU		
			OQ		UV		
			OR		UW		
			OS		UX		
			OT		UY		
			OU		UZ		
			OV		VA		
			OW		VB		
			OX		VC		
			OY		VD		
			OA		VE		
			OB		VF		
			OC		VG		
			OD		VH		
			OE		VI		
			OF		VJ		
			OG		VK		
			OH		VL		
			OI		VM		
			OJ		VN		
			OK		VO		
			OL		VP		
			OM		VQ		
			ON		VR		
			OO		VS		
			OP		VT		
			OQ		VU		
			OR		VV		
			OS		UV		
			OT		VW		
			OU		VX		
			OV		VY		
			OW		VZ		
			OX		WA		
			OY		WB		
			OA		WC		
			OB		WD		
			OC		WE		
			OD		WF		
			OE		WG		
			OF		WH		
			OG		WI		
			OH		WJ		
			OI		WK		
			OJ		WL		
			OK		WM		
			OL		WN		
			OM		WO		
			ON		WP		
			OO		WQ		
			OP		WR		
			OQ		WS		
			OR		WT		
			OS		WU		
			OT		WV		
			OU		WW		
			OV		WX		
			OW		WY		
			OX		WZ		
			OY		XA		
			OA		XB		
			OB		XC		
			OC		XD		
			OD		XE		
			OE		XF		
			OF		XG		
			OG		XH		
			OH		XI		
			OI		XJ		
			OJ		XK		
			OK		XL		
			OL		XM		
			OM		XN		
			ON		XO		
			OO		XP		
			OP		XQ		
			OQ		XR		
			OR		XS		
			OS		XT		
			OT		XU		
			OU		XV		
			OV		XW		
			OW		XX		
			OX		XY		
			OY		YZ		
			OA		ZA		
			OB		ZB		
			OC		ZC		
			OD		ZD		
			OE		ZE		
			OF		ZF		
			OG		ZG		
			OH		ZH		

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : M.K France

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis I du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2054) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Spéciale Comptable Janvier 2019

⑥

AMORTISSEMENTS

[comptable obligatoire (article 37-3 du Code général des impôts)]

DGFIP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise M.K France

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	34 168	PF	7 994	PG		PH	42 162
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PN		PO		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	37 656	QA	12 239	QB		QC	49 895
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	27 428	QE	24 505	QF		QG	51 933
	Matériel de transport	QH	27	QI	2 198	QJ		QK	2 225
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QI	72 212	QM	33 887	QN		QO	106 099
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	137 324	QV	72 829	QW		QX	210 152
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	QY	171 491	QZ	80 823	QA		QB	252 314

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement linéaire exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement linéaire exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles	M7	N8	N6	N7	N8	N9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q5	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	S10
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NI			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général net (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général net (NS + NT + NU)	NY			
					Total général net (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	10 082		Z9	1 892
Primes de remboursement des obligations			SP	9 949

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire article 33 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise M.K France

N°com ☐ *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TH	TI	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'insulation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	JK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5G	5I	5L	5M
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	6A	6B	6C
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations	6D	6E	6F	6G
- incorporelles	6D	6E	6F	6G
- corporelles	6H	6I	6J	6K
- titres mis en équivalence	6L	6M	6N	6O
- titres de participation	6P	6Q	6R	6S
- autres immobilisations financières (1) *	6T	6U	6V	6W
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	7C	7D	7E
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation	UE	43 206	UF	43 206
- financières	UG		UH	
- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'ordre de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

201A Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : M.K France		Néant		=	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	
				A 1 an au plus	
				A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations		UI		UM	
Prêts (1) (2)		UP		UR	
Autres immobilisations financières		UT	90 030	UV	90 030
Clients douteux ou litigieux		VA	63 175		63 175
Autres créances clients		UX	392 496		392 496
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))		ZI			
Personnel et comptes rattachés		UY	59		59
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
État et autres collectivités publiques		VM			
Impôts sur les bénéfices		VB	39 585		39 585
Taxe sur la valeur ajoutée		VN			
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VP			
Divers		VC			
Groupe et associés (2)		VR	97 297		97 297
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VS	152 214		152 214
Charges constatées d'avance		VT	884 856	VU	744 826
TOTAUX		VD		VV	90 030
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VE			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	
				A 1 an au plus	
				A plus d'un an et 5 ans au plus	
				A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY			
Autres emprunts obligataires (1)		TZ			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	700		700
à 1 an maximum à l'origine		VH	432 592		106 326
à plus d'un an à l'origine					326 266
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		RA	16 240		16 240
Fournisseurs et comptes rattachés		RB	188 127		188 127
Personnel et comptes rattachés		RC	70 359		70 359
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		RD	75 362		75 362
État et autres collectivités publiques		RE	37 747		37 747
Impôts sur les bénéfices		VW	49 590		49 590
Taxe sur la valeur ajoutée		VX			
Obligations cautionnées		VQ	19 266		19 266
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		SI			
Groupe et associés (2)		VI	4 193		4 193
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		RK	2 422		2 422
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ			
Produits constatés d'avance		SL	23 204		23 204
TOTAUX		VY	919 802	VZ	593 536
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	118 400	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	166 804		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BAGF Emprunts-contratables Janvier 2019

Formulaire d'imposition 2019
du Code général des impôts

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise M.K France		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le 31/12/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS							
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non déductibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						
	Avantages personnels non déductibles *		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	627
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des émis et remises non coopératives non déductibles (cf. 2067 bis)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultat bénéficiaire visé à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régime d'imposition personnel et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 312 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits (tranches antérieurement déduits par les PME (art. 209 C))	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à long terme		MR	23 225
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre 10)							
Régime d'imposition personnel et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
			- imposées au taux de 19 %				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					
Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Mesures d'innovation	Majoration d'amortissement *						
	Taux d'amortissement dérogatoire (art. 39-1-3 et 312 du CGI)		K9	Taux d'amortissement dérogatoire (art. 39-1-3 et 312 du CGI)		L2	
	PVA de compétence des CSE (art. 41 bis)		L6	Taux d'amortissement dérogatoire (art. 39-1-3 et 312 du CGI)		K3	
	PVA de compétence des CSE (art. 41 bis)		L6	Taux d'amortissement dérogatoire (art. 39-1-3 et 312 du CGI)		K3	
	PVA de compétence des CSE (art. 41 bis)		L6	Taux d'amortissement dérogatoire (art. 39-1-3 et 312 du CGI)		K3	
	PVA de compétence des CSE (art. 41 bis)		L6	Taux d'amortissement dérogatoire (art. 39-1-3 et 312 du CGI)		K3	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédance report en		Z1	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	397 239		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		déficit (II moins I)		Z1			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	397 239		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

M.K France

DGFIP 2058 A 2019
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES

Montant exercice N

DONS MECENAT

23 225

DEDUCTIONS DIVERSES

Montant exercice N

CICE 2018

36 622

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise M.K France		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	17 062
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFP N° 2058-CSD 2019

Formulaire obligatoire rendu S.A.
du Code de droit des impôts

Désignation de l'entreprise : M.K France		Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	QC	961 945
	Résultat de l'exercice précédent la déclaration est établie	QD	122 168
	Prélèvements sur les réserves	QE	
	TOTAL I	QF	1 084 112
AFFECTATIONS		Affectations aux réserves : - Réserves légales : ZB - Autres réserves : ZD Dividendes : ZE Autres répartitions : ZF Report à nouveau : ZG 08 : le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II : ZH 1 084 112	
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens et le prix en crédit-bail)	J7	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets ponés à l'escompte et non échus		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNIS	- Sous-traitance		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	320 145
	- Personnel extérieur à l'entreprise		287 507
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		36 663
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		136 645
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	358
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		623 728
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		1 405 045
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	28 918
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		43 854
TVA	- Montant de la TVA collectée		72 772
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		683 552
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *		305 830
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		927 052
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		
	- Numéro de centre agréé *	XP	
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies		
RÉGIME DU GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	
	Si vous relevez du régime de groupe - indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	
	Plus-values à 15 %	JK	
	Plus-values à 19 %	JM	
	Plus-values à 15 %	JN	
Plus-values à 19 %	JP		
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, ou ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : M.K France

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	(1)	Valeur d'origine*	(2)	Valeur nette réévaluée*	(3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	(4)	Autres amortissements*	(5)	Valeur résiduelle	(6)
I - Immobilisations*	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	(1)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	(2)	Court terme	(3)	Long terme	(4)	Plus-value taxable à 19 % (1)	(5)
I - Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (1)							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (1)							
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)							
		(A)			(B)			(C)	
					(ventilation par titre)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 238 C et 210 F du CGI.

13

DGFIP N° 2059-B-SD 2019

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒
------------------------------------	----	-------	-------------------------------------

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : M.K France

Néant ☒

0 L'entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés.

0 L'entreprise soumise à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 0 ou 16 % 0.

Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées, exclus du régime du long terme (art. 219 I a et 219 II a du CGI) 0.

Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et 219 II a du CGI) 0.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme	N-3			
subies au cours des exercices antérieurs	N-4			
(montants relatifs à débiter à la clôture du dernier exercice)	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+E-G-H
(1)		À 19 % ou 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a et 219 II a du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a et 219 II a du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (2)	(6)	(7)
(2)		(3)	(4)	(5)			
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au cours des exercices antérieurs	N-4						
(montants relatifs à débiter à la clôture du dernier exercice)	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme imposables aux taux de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>M.K France</u>							Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme								
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)		6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)								
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③				
		donnant lieu à complément d'impôt ④		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: M.K France

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois: 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: YP 23,00

Dont apprentis YF 3,00

Dont handicapés YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 4 009 781

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX 4 009 781

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 5 936

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD 150 950

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM 156 886

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 1 334 147

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 736 863

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 13 608

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY

TOTAL 3 OJ 2 084 618

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 2 082 049

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA 2 082 049

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE en tant que mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)

GX

Effectifs au sens de la CVAE *

EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)

HX

3

Période de référence

GY

Date de cessation

GZ

HR

/

/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.1.)

N° de dépôt

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ +

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 2 7 8 6 4 2 4 3 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE M.K France

ADRESSE (voie) 55 rue Pierre Charron

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique KERAMANE Prénom(s) MYRIAM

Nom marital BERNADJA % de détention 75,00 Nb de parts ou actions 750

Naissance: Date 27/11/1979 N° Département 99 Commune ALGER Pays ALGERIE

Adresse : N° 24 Voie RUE DE LA MARNE

Code Postal 78800 Commune BOUILLES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BERNADJA Prénom(s) YOLKE

Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance: Date 28/04/1977 N° Département 92 Commune COLOMBES Pays FRANCE

Adresse : N° 24 Voie RUE DE LA MARNE

Code Postal 78800 Commune BOUILLES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2012

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III de la C.G.I.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 52786424300045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE M.K France

ADRESSE (voie) 55 rue Pierre Charron

CODE POSTAL 75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

M028 - Participations - Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

M.K France

Annexes des comptes au 31/12/2018

Annexes des comptes au 31/12/2018

M.K France

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentés en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 428 819,52 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 318 246,03 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement - 50%
- et de reconstitution de leur fonds de roulement - 50%

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

- Le chiffre d'affaires global a fortement augmenté en 2018 (+45%) grâce au développement des activités d'e-shop, du salon de coiffure et d'une nouvelle activité de promotion sur réseau sociaux et de formation, mais aussi grâce au développement commercial de nouveaux produits.
- Les charges externes et les charges de personnel ont également fortement augmenté en proportion de l'augmentation du Chiffre d'affaires et pour faire face à l'évolution de l'activité.
- Le résultat d'exploitation est en hausse par rapport à 2017 et s'élève à 431 K contre 169 K en 2017.
- La provision concernant les litiges prud'homaux antérieures a été entièrement reprise.
- Pour rappel, la société occupe depuis le deuxième semestre 2017 un entrepôt dans la ville d'Argenteuil correspondant à une plateforme logistique de stockage et de livraison des produits.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentés en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 749 229

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	53 001	2 700		55 701
Immobilisations corporelles	539 755	63 744		603 499
Immobilisations financières	68 795	21 235		90 030
TOTAL	661 551	87 679		749 229

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 252 314

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34 168	7 994		42 162
Immobilisations corporelles	137 324	72 829		210 152
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	171 491	80 823		252 314

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Formules	27 945	14 406	13 539	5 ans
Logiciels	16 415	16 415	0	1 ans
Site	11 340	11 340	0	1 ans
Matériel industriel	52 515	22 870	29 645	de 2 à 5 ans
Matériel industriel intracom	30 173	27 025	3 148	de 2 à 3 ans
Installations générales	217 613	43 405	174 208	10 ans
Installations générales intracom	15 388	8 528	6 860	5 ans
Matériel de transport	19 894	2 225	17 669	de 2 à 5 ans
Matériel de bureau et inf.	47 746	35 111	12 636	3 ans
Matériel de bureau et inf. intrac	4 108	3 593	515	3 ans
Mobilier	137 706	36 775	100 931	de 2 à 10 ans
Mobilier intracom	78 355	30 621	47 735	de 4 à 10 ans
TOTAL	659 200	252 314	406 886	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 834 856**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	90 030		90 030
Actif circulant & charges d'avance	744 826	744 826	
TOTAL	834 856	744 826	90 030

3.3 - Provisions pour dépréciation = 102 531

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours		40 629			40 629
Comptes de tiers	59 325	2 577			61 902
Comptes financiers					
Total	59 325	43 206			102 531

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 47 147

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	46 131
Autres créances	1 016
Disponibilités	
TOTAL	47 147

3.5 - Charges constatées d'avance = 152 214

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.6 - Informations complémentaires sur le bilan actif

On note :

- une augmentation du stock courant 2018 ainsi que la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de stock concernant certaines références .
- une forte augmentation des créances clients en raison d'une créance envers une boutique M.K retail. Cette créance est soldée en juin 2019. Certains clients ont décidé de ne plus faire appel à des délais de règlement courts en contrepartie d'escomptes.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	100,00	100 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	100,00	100 000

4.2 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	67 279		67 279		
TOTAL	67 279		67 279		

4.3 - Etat des dettes = 919 802

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	433 292	107 026	326 266	
Dettes financières diverses	20 433	20 433		
Fournisseurs	188 127	188 127		
Dettes fiscales & sociales	252 324	252 324		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 422	2 422		
Produits constatés d'avance	23 204	23 204		
TOTAL	919 802	593 536	326 266	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 65 447

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	1 190
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	27 929
Dettes fiscales & sociales	36 328
Autres dettes	
TOTAL	65 447

M.K France

55 rue Pierre Charron 75008 PARIS

M.K France

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentés en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Produits constatés d'avance = 23 204

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentés en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 4 009 781**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	3 011 124	75,09 %
Prestations de services	733 104	18,28 %
Produits des activités annexes	265 886	6,63 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-333	-0,01 %
TOTAL	4 009 781	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 90 109

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	430 628	95 023	335 605
Résultat financier	-14 245	-3 143	-11 102
Résultat exceptionnel	-8 028	-1 771	-6 257
Participation des salariés			
TOTAL	408 355	90 109	318 246

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	17	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	19	0

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentés en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 47 147

Produits à recevoir		Montant
Clients et comptes rattachés :		46 131
	Clients - factures tabir(4181000000)	46 131
Autres créances :		1 016
	Produits recevoir(4687000000)	1 016
TOTAL		47 147

8.2 - Charges constatées d'avance = 152 214

Charges constatées d'avance		Montant
	Charges constat es d'avance(4860000000)	152 214
TOTAL		152 214

8.3 - Charges à payer = 65 447

Charges à payer		Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :		1 190
	Int r ts courus(1688000000)	490
	Int r ts courus payer(5181000000)	700
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		27 929
	Fournisseurs - fnp(4081000000)	27 929
Dettes fiscales et sociales :		36 328
	Dettes prov. cong s pay s(4282000000)	12 187
	Charges sur cong s payer(4382000000)	4 875
	Etat - autres charges payer(4486000000)	8 045
	Etat - autr. chges sociales payer(4486100000)	11 221
TOTAL		65 447

8.4 - Produits constatés d'avance = 23 204

Produits constatés d'avance		Montant
	Produits constat s d'avance(4870000000)	23 204
TOTAL		23 204

M.K FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS
RCS PARIS n°527 864 243

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE 25
JUN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à 14 heures

Les associés de la société M.K FRANCE se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, sur convocation régulière de la Présidente.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence, en entrant en séance.

Madame Myriam BENNADJA préside la séance, en sa qualité de Présidente.

Monsieur Youcef BENNADJA est appelé comme Scrutateur.

Monsieur Philippe LEPEK est appelé comme Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents possèdent l'intégralité du capital social. En conséquence, l'Assemblée est, régulièrement, constituée et peut, valablement, délibérer.

Madame la Présidente met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation qui leur a été adressée ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Elle dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2018 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion de la Présidente ;
- le projet de texte des résolutions.

Madame la Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

N

116

Madame la Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- quitus à la Présidente, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2018,
- affectation des résultats,
- approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- pouvoirs

Puis, elle donne lecture du rapport de gestion qu'elle a établi.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes, qui se soldent par un bénéfice de 318.246 Euros.

Elle approuve, également, les opérations traduites par ces comptes ou résumées, dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus, à la Présidente, pour l'exécution de son mandat, au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, le compte de résultats se répartissant comme suit :

- produits d'exploitation	4.199.718 Euros
- produits financiers	284 Euros
- produits exceptionnels	0 Euros
Total des produits	4.200.002 Euros

19

Y
N

- charges d'exploitation	3.769.090 Euros
- charges financières	14.530 Euros
- charges exceptionnelles	8.028 Euros
impôt sur les bénéfices	90.109 Euros
Total des charges	3.881.756 Euros

d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- au poste report à nouveau, lequel s'élèvera à :

1.080.771 Euros + 318.246 Euros = 1.399 017 Euros

Conformément à la Loi, nous vous rappelons que la société n'a versé, aucun dividende, au titre des trois derniers exercices.

Vous aurez, par ailleurs, à donner quitus à Madame Myriam BENNADJA, Présidente de la Société, pour l'exécution de son mandat, au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour procéder à toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures.

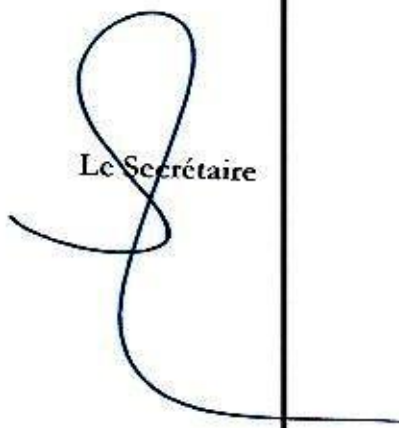
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

La Présidente



Le Secrétaire



Le Scrutateur

